

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2014

Edition du
11 novembre 2013

DANS CE NUMÉRO

Vers un «splitting» volontaire d'UBS? (Jean-Pierre Ghelfi)

Amendes salées, pression réglementaire et interventions politiques conduisent UBS à esquisser un nouveau modèle d'affaires

Concurrence fiscale et imposition des entreprises (Lucien Erard)

Les finances publiques de la Confédération, des cantons et des communes sont menacées

Le Jura, Berne et l'unité confédérale (Pierre Jeanneret)

Après celui publié dans [DP 2001](#), un nouveau point de vue sur le scrutin interjurassien du 24 novembre

Berne a besoin de la Romandie, l'inverse n'est pas nécessairement prouvé

(Jean-Claude Crevoisier)

L'auteur, qui a collaboré à DP dans les années 70, réagit à l'article de Pierre Jeanneret mis en ligne le 8 novembre

Un paysage éducatif transformé et de nouveaux problèmes (Françoise Gavillet)

L'avenir depuis 50 ans avec DP - V. Ecole et formation

Vers un «splitting» volontaire d'UBS?

Amendes salées, pression réglementaire et interventions politiques conduisent UBS à esquisser un nouveau modèle d'affaires

Jean-Pierre Ghelfi - 07 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24642>

Déjà abondamment traitées dans ce journal (par exemple [DP 1981](#) et [DP 1991](#)), les affaires bancaires ne vont pas nous quitter de sitôt. Relevons dans le désordre les événements intervenus ces derniers temps.

La Finma (l'autorité suisse de surveillance des marchés financiers) a décidé d'imposer à UBS et Credit Suisse une augmentation de leurs fonds propres pour couvrir les coûts de différents litiges. La Finma n'a même pas pris la peine de publier un communiqué à ce sujet.

On en est ainsi réduit à imaginer que sont prises en compte d'éventuelles et futures pénalités imposées par les régulateurs britannique et américain concernant les enquêtes en relation avec les manipulations du Libor et celles sur devises. Ainsi, aux Etats-Unis, les deux géants de la titrisation des prêts immobiliers (Fannie Mae et Freddie Mac) ont déposé ou vont déposer des plaintes civiles contre une dizaine de grandes banques (dont UBS et Credit Suisse) pour des centaines de millions de dollars de pertes consécutives aux manipulations du Libor, en dépit du fait qu'UBS s'est déjà acquittée d'une amende de 1,4 milliard de dollars prononcée par le Département de la

justice américain.

UBS? Un *hedge fund*!

Début novembre, la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a laissé entendre que le «*ratio de levier*» des deux grandes banques devrait être relevé pour que leur situation soit «*sûre*». Le *ratio* en question s'applique au rapport entre les fonds propres d'une banque et son endettement.

En 2008, au moment de la crise des *subprimes*, UBS, par exemple, avait un *ratio* de 2%. Ce qui signifie que les montants qu'elle avait empruntés étaient cinquante fois supérieurs à ses fonds propres (le coût de l'argent emprunté - les intérêts - est sensiblement inférieur aux coûts des fonds propres - les dividendes). Constatation qui avait conduit un professeur de l'Institut bancaire et financier de l'Université de Zurich à dire que UBS n'était plus une banque, mais un *hedge fund*!

Dans le cadre des décisions relatives aux banques trop grandes pour faire faillite (*too big to fail*), ce *ratio* doit être porté à un peu plus de 4% d'ici à 2018. Un pourcentage à notre sens insuffisant pour obliger les grandes banques, dans la durée, à adopter des comportements plus raisonnables - ou moins

spéculatifs. La position adoptée par la cheffe du département fédéral des finances va donc dans la bonne direction.

Le sujet le plus intéressant figure dans le dernier [rapport trimestriel](#) d'UBS, diffusé le 29 octobre. Ce rapport fait état de travaux et de réflexions pour créer une nouvelle filiale d'UBS en Suisse, qui engloberait les relations avec les clients et les entreprises, ainsi que la gestion de fortune: «*UBS intends to establish a new banking subsidiary of UBS AG in Switzerland. The scope of this potential future subsidiary's business is still being determined, but we would currently expect it to include our Retail & Corporate business division and likely the Swiss-booked business within our Wealth Management business division.*» Cette annonce est mentionnée dans le chapitre relatif à la problématique *too big to fail*.

Bêtes à chagrins

L'objectif de ce projet est de séparer les activités qui ne comportent en principe pas de risques majeurs de celles qui ont un caractère nettement plus spéculatif (la banque d'affaires, ou *investment bank*) et qui sont à l'origine de dizaines de milliards de pertes depuis 2008, et qui continuent d'être des bêtes à chagrins.

Les intentions sont une chose, leur réalisation une autre. Une nouvelle filiale d'UBS en Suisse ne devrait pas l'être seulement sur le papier. Il faudrait en fait la séparer complètement et la rendre indépendante de l'actuelle UBS. Elle devrait donc disposer de ses propres organes de direction et d'un capital social propre, de manière à ce que son fonctionnement ne soit pas compromis si l'autre entité d'UBS était entraînée dans une nouvelle crise financière.

Sous réserve des modalités pratiques qui sont encore en discussion avec la Finma, les deux futures UBS pourraient cesser d'être considérées comme des banques trop grandes pour faire faillite. A relever que ce schéma correspond dans les grandes lignes aux interventions déposées aux Chambres fédérales par le [PS](#) et par l'[UDC](#) pour que les deux grandes banques ne présentent plus à l'avenir de risque systémique et donc que leur sauvetage éventuel ne se fasse pas sur le dos des contribuables.

Capables d'évoluer?

Si l'on observe la manière dont est traitée la question des grandes banques comportant un risque systémique (d'où leur qualification de *too big to fail*), on voit que hormis la question de l'augmentation de leurs fonds propres et celle du *ratio* d'endettement, qui figurent dans les recommandations dites de Bâle III, les mesures que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne ont prises ou envisagent de prendre sont loin d'être homogènes.

La solution esquissée par UBS en Suisse pourrait en fait être appliquée aussi dans d'autres pays. Le risque systémique que représente UBS dans ses structures actuelles pourrait être réduit ou supprimé, ce qui se traduirait sans doute par un allègement du poids et des contraintes de la surveillance bancaire consacrée spécifiquement aux grandes banques.

Ces différentes considérations permettent de tirer deux conclusions provisoires.

La première est que les amendes salées, passées et futures, infligées aux grandes banques pour sanctionner leurs comportements irresponsables au cours de la première décennie de ce siècle sont une excellente manière de les contraindre à revoir leur modèle d'affaires. La hausse de la pression réglementaire va aussi dans ce sens.

La seconde est que la seule porte de sortie pour que la finance retrouve un comportement raisonnable, durable et ne faisant pas courir des risques démentiels aux économies et à l'ensemble des populations, est d'en revenir, sous une forme ou une autre, au concept de la [loi Glass-Steagall](#) de 1933 qui imposait une stricte séparation entre les activités de banque de dépôt et de banque d'affaires, grâce à laquelle les pays développés n'ont pas connu de crise financière sérieuse pendant près de 70 ans.

En tirera-t-on une troisième conclusion, celle que même les banquiers, du moins certains d'entre eux, sont capables d'évoluer?

Concurrence fiscale et imposition des entreprises

Les finances publiques de la Confédération, des cantons et des communes sont menacées

Lucien Erard - 05 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24636>

La Suisse devra modifier sa législation sur l'harmonisation fiscale afin d'obliger les

cantons à imposer les bénéfices des *holdings*, des sociétés de domicile et des sociétés mixtes

au même taux que les entreprises suisses. Personne ne croit plus qu'on puisse

l'éviter.

Reste à savoir à quel taux: pas trop élevé pour ne pas faire fuir ces contribuables; pas trop bas afin de ne pas faire exploser le déficit des cantons et des communes. Curieusement, alors que jusqu'ici ces entreprises ne payaient que l'impôt fédéral direct sur les bénéfices acquis à l'étranger, donc le même partout en Suisse, on veut aujourd'hui laisser les cantons fixer chacun leur taux d'imposition, et donc se faire concurrence.

Ne soyons pas naïfs. Les mêmes sont à la manœuvre qui, depuis des années, sous prétexte de faire face à la concurrence étrangère, militent pour réduire les charges fiscales des entreprises et de leurs actionnaires. Ils proposent, à l'instar du Conseil d'Etat genevois, un taux de 13%, comme vient de le faire aussi la [Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie](#). Cela signifierait, pour les entreprises vaudoises, une réduction d'impôts de près de 50%.

On veut ainsi éviter le départ d'entreprises. Or, pour trouver à l'étranger un taux inférieur à 20% il faut aller en Irlande (12,5%), dans les ex-pays de l'Est, à Hong Kong (16,5%) ou à Singapour (17%).

D'où vient ce 13%, ruineux pour les finances cantonales et communales? De la concurrence d'autres cantons, Genève est le premier à l'admettre: Lucerne (11,32% à Meggen) Zoug et Schwyz (14%). De la concurrence surtout entre grands cantons, Vaud, Genève, Bâle et Zurich notamment, comptant beaucoup d'entreprises à statut fiscal et qui sont condamnés à s'entendre au moment de fixer ce taux unique sous peine de voir tout ou partie de leurs entreprises changer de canton.

On aurait donc pu espérer que les cantons se mettent d'accord pour un taux unique qui évite la sous-enchère et préserve leur budget. Négociations difficiles puisqu'il faudra ensuite voter séparément dans chaque canton. S'ajoute, un [rapport d'experts](#) s'y étend longuement, le réexamen de la

péréquation financière, pour tenir compte de la nouvelle situation.

De fait, la seule solution réaliste serait de s'en tenir à un taux unique, comme c'est le cas déjà pour ces sociétés, un taux fixé dans la loi sur l'harmonisation fiscale. Ou, comme le propose le conseiller national Roger Nordmann (PS/VD), une augmentation de l'impôt fédéral direct redistribuée aux cantons. L'une et l'autre de ces solutions nécessitent cependant une révision de la Constitution, donc un vote du peuple et des cantons.

Beaucoup rêvent encore d'imposer séparément et à un taux inférieur les revenus de la propriété intellectuelle ([licence box](#)), comme le pratiquent certains Etats. Mais l'OCDE est en train de remettre en cause cette astuce. La Suisse doit maintenant se décider sans tarder. A trop attendre, elle devra, comme pour le secret bancaire, décider dans l'urgence pour éviter *in extremis* les sanctions qu'envisage la communauté internationale.

Le Jura, Berne et l'unité confédérale

Après celui publié dans [DP 2001](#), un nouveau point de vue sur le scrutin interjurassien du 24 novembre

Pierre Jeanneret - 08 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24648>

Le 24 novembre, les Jurassiens du Nord et du Sud participeront à un

[vote nstitutionnel](#). Certes, la question posée n'est pas (encore) celle de l'acceptation

ou non de l'unité jurassienne, mais elle est en filigrane. Tant les arguments des partisans

que ceux des adversaires du «*grand Jura*» sont rationnellement pertinents et moralement honorables, exception faite d'une minorité d'activistes qui recourt à l'injure ou à la calomnie.

Sans doute peut-on comprendre que l'idée d'un Jura unifié soit plus exaltante que la perspective de rester une petite minorité francophone, même dotée de droits accrus, dans le canton de Berne! Mais je n'entrerai pas dans le fond du débat.

Au-delà des préoccupations des Jurassiens eux-mêmes, il me semble cependant que l'enjeu au niveau confédéral a été sous-estimé, voire occulté. C'est ce qui m'autorise, en tant que Neuchâtelois d'origine et Vaudois depuis trois générations, à prendre la plume, non bien sûr pour dicter aux intéressés ce qu'ils doivent faire, mais pour souligner cette dimension helvétique, et non seulement jurassienne, de la question.

Le canton de Berne, bilingue,

représente actuellement un lien entre la Romandie et la Suisse alémanique. Fréquentant assidûment la Berne culturelle, je suis toujours agréablement impressionné par les commentaires en allemand et en français dans les musées et expositions. Ce n'est de loin pas toujours le cas à Zurich, où l'anglais supplante de plus en plus notre langue. Posant une question en allemand, ce qui est la moindre des politesses, dans un magasin ou dans la rue, j'entends fréquemment mon interlocuteur me répondre en français, ce qui à son tour témoigne d'ouverture d'esprit et de respect des minorités. Je pourrais multiplier les exemples de ce genre.

Particulièrement entre Vaud et Berne - deux grands cantons voisins, aux géographies comparables, restés fortement agricoles et aux chefs-lieux de dimensions similaires - se sont tissés de longue date des liens particuliers. Ceux-ci sont certes d'abord historiques: la tutelle bernoise sur le Pays de Vaud

de 1536 à 1798. Ces rapports de sujétion se sont transformés en liens d'amitié. Il était de tradition, par exemple, que les jeunes agriculteurs vaudois passent une année de formation dans la campagne bernoise, et vice versa. Il en est résulté une compréhension profonde entre les uns et les autres.

Le canton de Berne bilingue a donc joué et continue de jouer - à l'instar de Fribourg il est vrai, et du Valais plus marginalement - un rôle utile d'«*Etat-tampon*», mais surtout de pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Je crains que la disparition de sa minorité francophone (à l'exception de celle de Bienne), qui serait englobée dans un «*grand Jura*», ne normalise le canton de Berne, ne le rejette dans un univers purement alémanique. Ce qui serait une perte tant pour les Bernois attachés à la mixité linguistique et culturelle que pour la Romandie en général, et finalement aussi pour les Jurassiens...

Berne a besoin de la Romandie, l'inverse n'est pas nécessairement prouvé

L'auteur, qui a collaboré à DP dans les années 70, réagit à l'article de Pierre Jeanneret mis en ligne le 8 novembre

Jean-Claude Crevoisier - 10 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24667>

Le Vaudois (depuis trois générations) Pierre Jeanneret

aurait-il la nostalgie de l'ancien baillage bernois? Il

[évoque](#) avec une telle tendresse ses relations avec la

Ville fédérale qu'on pourrait le soupçonner.

Mettons rapidement les choses au point. Berne est incontestablement une très belle ville. Ses habitants sont pour la plupart charmants et même hospitaliers. Le personnel de ses commerces est en général accueillant et n'hésite pas à venir au secours du chaland francophone en lui répondant dans sa langue. Mais ces qualités-là doivent certainement plus à un esprit d'entreprise bien compris qu'au bilinguisme institutionnel bernois. Et ensuite, c'est aller vite en besogne d'affirmer que ces caractéristiques individuelles justifient le statut de pont entre la Suisse alémanique et la Romandie que s'arroge la Berne cantonale pour justifier sa main mise sur ses territoires jurassiens.

Le journaliste José Ribeaud, rédacteur en chef du Téléjournal romand à Zurich de 1974 à 1982, aujourd'hui retraité dans cette ville, fait un sort à cette prétention bernoise dans un article bien documenté du *Quotidien jurassien* (9.11.2013): *Berne canton-pont, une imposture*.

Or, ce n'est pas le bilinguisme du canton de Berne qui l'amène à ambitionner de représenter un lien entre la Suisse alémanique et la Romandie. Les faits d'ailleurs sont têtus, ce canton a très rarement voté comme la Suisse romande dans les grands débats fédéraux. C'est par opportunisme que Berne souhaite avoir un pied dans les deux régions linguistiques. C'est en effet par intérêt (égoïste diront certains) que ce canton cherche à se

donner ce rôle de pont culturel. Sans cette dimension, convoitée plus qu'effective, Berne ne serait qu'un canton alémanique comme les autres. Pourtant siège de la capitale du pays, il a en effet progressivement perdu son influence politique au profit de Zurich, véritable centre national de décision.

C'est vrai que sans ses districts francophones, la Berne cantonale serait nue. Elle ne pourrait plus utiliser son bilinguisme pour justifier ses ambitions géopolitiques. Mais, avec ou sans ses 5% de francophones du Jura bernois, le canton de Berne a et aura toujours besoin de s'appuyer sur la Romandie pour exister en Suisse. Cela ne lui donne toutefois aucune légitimité à apparaître comme seul garant de l'équilibre confédéral.

Un paysage éducatif transformé et de nouveaux problèmes

L'avenir depuis 50 ans avec DP - V. Ecole et formation

Françoise Gavillet - 09 novembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24660>

L'école et la formation sont rarement absentes de la scène publique et médiatique. Cette visibilité était encore plus évidente dans les années d'immédiate après-guerre – rien de surprenant donc à ce que ces thèmes soient fortement présents dès l'origine dans les colonnes de *Domaine Public*.

La naissance de DP coïncide en

effet avec le développement exponentiel des besoins de formation en Suisse. Au lendemain de la guerre, il a fallu répondre, dans un laps de temps court, aux exigences d'une croissance économique en forte expansion.

Urgences de formation

Le *baby-boom* des années 50 s'est rapidement traduit par

une explosion des effectifs d'élèves dans la scolarité obligatoire, et en particulier dans la scolarité secondaire – dont l'arrivée générale des filles à ce niveau de formation. Un seul chiffre à titre d'illustration: ces effectifs ont augmenté de 50% dans le canton de Vaud entre 1950 et 1978. Dès lors, comme le pays manque de cadres et de personnels bien formés dans

tous les domaines, les attentes sont très grandes face à l'enseignement secondaire et à l'Université.

Plus précisément, dans les années 60 et au début des années 70, aux premiers temps de la publication (alors bimensuelle) de DP, les articles consacrés aux questions de formation sont fréquents dans les colonnes du journal. L'approche est tantôt sociologique, tantôt pédagogique, ou plus directement politique. Il s'agit toujours de promouvoir les nécessaires investissements financiers et humains en matière de formation, mais aussi de mettre le doigt sur les incohérences, les freins, les inégalités dans ce domaine.

Des thématiques prioritaires

La ségrégation scolaire, à dimension sociale, est clairement dénoncée. A travers une sélection précoce, rigide et mal pensée, elle se traduit par un gaspillage inacceptable de talents. Mise en accusation, entre autres, la courbe de Gauss et son dogme des trois tiers d'élèves bons, moyens et faibles qui seraient présents dans chaque groupe scolaire, aussi réduit soit-il. Dans le deuxième numéro déjà, un article au titre explicite, [Echec aux échecs. Sélection scolaire et gaspillage des ressources intellectuelles du pays](#).

Parallèlement, sont présentés des systèmes scolaires refusant la sélection jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, ceux du

nord de l'Europe et de la Suède plus particulièrement, dont on relève que le taux des étudiants universitaires, 25%, dépasse largement celui de la Suisse.

Plusieurs articles, dans une approche sociologique, mettent en évidence les inégalités sociales reproduites par l'école, à travers les taux très bas d'«*enfants d'ouvriers*» à l'Université (4% environ) et la présence forte des «*héritiers*». La faible présence des filles et jeunes femmes aux niveaux secondaire et tertiaire est aussi dénoncée, chiffres à l'appui. Au milieu des années 60, elles ne constituent en effet que le 18% des effectifs universitaires face au 82% des cohortes masculines.

Plus tard, c'est l'exigence d'accès des enfants handicapés à l'éducation qui sera mise en avant. Dans le canton de Vaud, il faudra attendre 1977 pour que soit votée une première loi sur l'enseignement spécialisé, qui consacre le principe du droit à l'instruction pour tous les enfants atteints d'un handicap.

Les questions pédagogiques sont bien présentes aussi. DP réaffirme avec insistance au cours des années 60 la nécessité de développer la recherche pédagogique, de créer des centres de recherche, de les doter de moyens suffisants, et de promouvoir la mise en œuvre de projets de «*pédagogie expérimentale*». DP relaie par exemple l'appel de professeurs d'Université suisses dénonçant les méfaits de l'encyclopédisme et

demandant que les enseignants universitaires reçoivent une formation pédagogique. Le journal présente aussi la création à Genève d'un cycle d'orientation de trois ans pour tous les élèves.

Les besoins de la formation universitaire

Mais c'est probablement l'indispensable développement de l'Université – et plus précisément la nécessité de lui consacrer les financements nécessaires – qui constitue le *leitmotiv* prioritaire dans les premières années du journal. Ce thème illustre à l'évidence pour les auteurs des articles à la fois le gaspillage des talents et les injustices de la sélection. Une présentation des conclusions du Rapport Labhardt (1964) souligne le retard de la Suisse en matière de formation universitaire – alors même que des efforts importants sont entrepris, la part des recettes fiscales consacrée à l'enseignement supérieur a diminué entre 1958 et 1962.

Par ricochet, il s'agit évidemment d'assurer dans le même mouvement le développement de l'enseignement secondaire (scolarité obligatoire et postobligatoire) afin d'éviter un «*goulet d'étranglement*» à ce niveau-là. Les chiffres montrent d'ailleurs clairement que la Suisse est à la traîne en Europe quant au pourcentage de diplômés universitaires. Au milieu des années 60, seuls 4% d'une classe d'âge obtient un titre universitaire dans notre

pays.

Dans le domaine de la formation aussi, la fibre fédéraliste de DP se traduit par une forte sensibilité aux tensions liées à la répartition des pouvoirs entre Confédération et cantons. Un exemple frappant est celui de l'élaboration d'un règlement suisse de maturité, adopté par le Conseil fédéral. Inacceptable selon DP, car soumettant arbitrairement les études gymnasiales au *diktat* des exigences des seules études de médecine, et dépouillant par là même les cantons de leur autonomie en la matière.

Premières désillusions

Dès la fin des années 70, une évolution des problématiques de la formation devient sensible. Des désillusions apparaissent, une prise de conscience progressive du maintien des inégalités sociales à l'école, des attentes déçues face à la recherche pédagogique, des regrets face au manque d'ambition des réformes en Suisse, et au retard persistant de notre pays en ce domaine.

Du coup, la tonalité des articles consacrés à l'école et à la formation évolue. Ces articles deviendront nettement plus rares dans les décennies suivantes.

Mutations lourdes

Il ne fait aucun doute, rétrospectivement, que le paysage de la formation a été

modifié en profondeur au cours des trente dernières années.

Il y a bien eu explosion des effectifs d'étudiants à tous les niveaux de formation, même si cette massification ne s'est que partiellement traduite en démocratisation. Le taux suisse d'obtention d'un diplôme universitaire (Hautes écoles) a augmenté mais demeure aujourd'hui encore inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Il lui est en revanche légèrement supérieur s'agissant des diplômes de HES (cf. OCDE, [Regards sur l'éducation 2013](#)).

Et d'ailleurs, en matière de formation professionnelle, l'événement majeur a précisément été la création, à la fin des années 90, de ces Hautes écoles spécialisées, et dans la foulée celle des Hautes écoles pédagogiques, instaurant des formations tertiaires dans tous les domaines professionnels.

De même, des accords importants, quoique très discutés, ont été réalisés en matière d'harmonisation, notamment les accords de Bologne au niveau européen (1999), ou plus récemment *Harmos* à l'échelle suisse.

Et aujourd'hui, quelles priorités?

En revanche, des problèmes nouveaux sont aussi apparus, auxquels l'école, et au-delà la société tout entière, sont aujourd'hui confrontées. Nous n'en mentionnerons ici que

deux, particulièrement lourds de par les conséquences humaines et sociales qu'ils engendrent.

Il s'agit tout d'abord, apparues depuis près de trente ans, des nouvelles migrations liées aux conflits armés ou à la misère. La prise en charge par l'école de ces élèves allophones exige des réponses spécifiques et a conduit à la création de structures particulières (classes d'accueil, soutien individualisé, etc.).

Par ailleurs, on constate depuis plusieurs années en Suisse qu'une proportion de 10 à 15% de jeunes arrivent au terme de la scolarité obligatoire sans perspective de formation et sans avoir acquis un niveau suffisant de compréhension et d'analyse des textes écrits leur permettant de développer leur autonomie et de s'insérer dans la société (voir le rapport 2010 [L'Éducation en Suisse](#) du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation). Une société avancée ne peut pas tolérer une telle situation. Aujourd'hui, ce ne sont plus d'abord les élites qu'il faut développer, c'est clairement le soutien aux premières années de la scolarité qui devient prioritaire.

Cet article s'inscrit dans une série qui revient sur les évolutions et les enjeux pour l'avenir des grands dossiers de la Suisse depuis la création de DP en octobre 1963. Ils seront rassemblés dans un numéro spécial.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Vers un «splitting» volontaire d'UBS?

<http://www.domainepublic.ch/articles/22499>

<http://www.domainepublic.ch/articles/23151>

http://www.ubs.com/global/en/about_ubs/investor_relations/shared/quarterlies/2013/3q13/_jcr_content/par/columncontrol_0/col1/linklist/link.16306909.file/bGluay9wYXRoPS9jb250ZW50L2RhbS9zdGF0aWMvcXVhcnRlcmxpZXMvMjAxMy8zcTEzLzNxMTMtZmluYW5jaWFsLXJlcG9ydC5wZGY=/3q13-financial-report.pdf

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113895

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113845

http://fr.wikipedia.org/wiki/Glass-Steagall_Act

Concurrence fiscale et imposition des entreprises

<http://www.cvci.ch/fr/politique/themes/fiscalite/details/article/une-reforme-de-la-fiscalite-des-entreprises-va-udoises-simpose.html>

http://ge.ch/impots/system/files/documents/X_Autres/AFC_Berne/rapport_sur_la_reforme_de_limposition_d_es_entreprises_iii.pdf

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/b8d2c68e-cd4f-11e2-aca0-fdffa42896eb/IP-box_licence_box_patent_box#.UnYqYFVX-pg

Le Jura, Berne et l'unité confédérale

http://www.rr.be.ch/fr/index/dossiers/dossiers/berner_jura.html

<http://www.jura.ch/fr/Administration/Avenir-institutionnel-de-la-region-jurassienne/Avenir-institutionnel-de-la-region-jurassienne-Scrutin-du-24-novembre-2013.html>

Berne a besoin de la Romandie, l'inverse n'est pas nécessairement prouvé

<http://www.domainepublic.ch/articles/24648>

Un paysage éducatif transformé et de nouveaux problèmes

<http://www.domainepublic.info/book/i/4238/2>

http://www.oecd-ilibrary.org/fr/education/regards-sur-l-education-panorama_20763956

<http://www.skbf-csre.ch/fr/monitorage-de-leducation/rapport-2010/>